

BAREME D'HONORAIRES AGENCE GUY HOQUET BLAGNAC

Applicable au 01/01/2025

HONORAIRES TRANSACTION VENTE : Appartements / Maisons / Viager

PRIX DU BIEN (net vendeur)	HONORAIRES (TTC)
Viager	10 % de la valeur vénale du bien libre
De 00 001 € à 50 000 €	Forfait de 5 000 €
De 50 0001 € à 100 000 €	Forfait de 8 000 €
De 100 001 € à 125 000 €	8 %
De 125 001 € à 150 000 €	7.50 %
De 150 001 € à 200 000 €	7 %
De 200 001 € à 250 000 €	6.50 %
De 250 001 € à 300 000 €	6.25 %
De 300 001 € à 350 000 €	6 %
De 350 001 € à 400 000 €	5.50 %
De 400 001 € à 450 000 €	5.25 %
Au-delà de 450 001 €	5 %

Les honoraires déterminés en fonction du Prix Net Vendeur sont déduits du Prix de Vente

Exemple : Prix de vente 190 000 € - 7% (13 300 €) = Prix net vendeur 176 700 €

HONORAIRES TRANSACTION VENTE : Terrains

PRIX DU TERRAIN (net vendeur)	HONORAIRES (TTC)
De 00 001 € à 75 000 €	7 500 €
De 75 001 € à 150 000 €	10 000 €
Au-delà de 150 000 €	9 %

HONORAIRES LOCATION HABITATION

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la loi « ALUR » du 24 mars 2014 : « ... » Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n° 89462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier). »

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU LOCATAIRE + HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU BAILLEUR *

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail	10 € / M ² si location sèche 10 € / M ² avec réduction de 10% sur la Gestion et la GLI si Location + Gestion
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / M ²

*Honoraires d'entremise et de négociation à la charge exclusive du bailleur : 150 euros TTC

HONORAIRES GESTION

Prestations Gestion	6.67% HT du montant des encaissements et décaissements soit 8,00% TTC *
Garantie de Loyers impayés	2.5% du montant des loyers charges et taxes comprises

* Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA à 20%

HONORAIRES ESTIMATION

MAISON : 250,00 € HT = 300,00 € TTC*	APARTEMENT : 210,00 € HT = 252,00 € TTC* <small>*Offert dans le cadre d'un mandat de vente réitéré par acte authentique</small>
--------------------------------------	---